



HANNIBAL LEASE : LA COMPAGNIE PASSE EN TÊTE DU SECTEUR EN TERMES DE MISES EN FORCES EN 2017; UN BÉNÉFICE DE 8,6 MD PRÉVU CETTE ANNÉE

La société Hannibal Lease a organisé hier, 17 avril, au siège de la Bourse de Tunis, une communication financière, consacrée aux réalisations récentes de la société, et aux perspectives de développement, en présence de Mohamed Hechmi DJILANI et Rafik MOALLA, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint.

Parmi les faits ayant marqué l'année 2017, Hannibal Lease s'est hissée en tête des compagnies de la place en termes de mises en forces portant sa part de marché à 22,7%, au terme d'une année de croissance plus importante que les années précédentes pour le secteur, dont les mises en forces ont progressé de 30,6% contre une croissance de 7,7% en 2016. L'encours global du secteur a progressé de 22,3% contre 5,5% entre 2015 et 2016. L'activité de la société a connu une progression plus importante que le secteur, avec des hausses de 41,9% pour les mises en forces et de 40,1% en termes d'encours. A fin 2017, Hannibal Lease a enregistré une hausse de 16% de son bénéfice comparé à 2016, à 8,2 MD, le groupe a vu son résultat net consolidé progresser de 13,4% sur la même période, pour atteindre 8,5 MD.

Les mises en forces d'Hannibal Lease, ont bénéficié en 2017 des effets de la hausse des investissements dans le BTP, le courant d'anticipation qui a accompagné l'apparition du projet de loi de finances en 2017 a également soutenu l'activité de la société, surtout au cours du quatrième trimestre, une bonne partie de la hausse du volume d'affaires provient par ailleurs de l'inflation importée, a expliqué Mohamed Hechmi DJILANI. A noter que le taux de réalisation des MEF comparé aux projections du Business Plan a atteint 128% en 2017. Parallèlement à cette évolution, la société a néanmoins constaté une contraction de ses marges, l'accroissement des charges financières plus important que celui des intérêts de leasing s'explique par la tendance haussière du TMM depuis mars 2017 en raison des ajustements du taux directeur à l'inflation.

D'autre part, Mohamed Hachemi Djilani s'est particulièrement félicité de la poursuite de l'amélioration de la qualité des actifs d'Hannibal Lease, avec un taux de CDL de 3,86% à fin 2017, contre 4,68% en 2016, couverts à hauteur de 72,3%. S'agissant des ratios de solvabilité, les ratios Tier I et Tier II se sont établis à fin 2017, à 7 et 10% respectivement, ce dernier devrait s'améliorer davantage après l'émission en avril 2018 d'un emprunt subordonné de 15 MD extensible à 20 MD.

Interrogé sur la concurrence, Djilani souligne surtout celle des banques Islamiques et leur activité Ijara, et surtout leur tendance à attirer des cadres provenant de compagnies de leasing, les départements leasing des banques conventionnelles ne sont pas des francs succès, en revanche, et ne semblent pas inquiéter le management. Toujours est-il, qu'Hannibal Lease jouit d'un avantage concurrentiel de taille, à savoir la souplesse et la rapidité dans l'exécution des contrats, a insisté le DG.

Pour les années à venir, la société table sur un bénéfice de 8,6 MD en 2018, puis 9,9 MD à fin 2019, pour atteindre 11,3 et 11,6 MD, respectivement en 2020 et 2021, et 11,5 MD en 2022. Le taux de distribution des dividendes rapporté au nominal de l'action augmentera d'un point annuellement, pour passer de 10% en 2018 à 14% à l'horizon 2022. Rappelons par ailleurs qu'à partir de cette année, la société passera à un taux d'IS de 35%. Sur un autre plan, Hannibal Lease compte poursuivre l'extension de son réseau, deux nouvelles agences sont prévues en juillet septembre 2018, à Sfax et à Megrine. La livraison du nouveau siège social est prévue pour le mois de novembre de l'année en cours.

Source : tustex